



Comité pour le Logement Autonome des Jeunes

4 rue du Maréchal Leclerc - 12000 RODEZ
05.65.73.16.32 – info@clajrodez.org

Les services proposés aux bailleurs par l'association :

Nous vous offrons un accompagnement complet et solidaire pour faciliter la mise en location de vos biens auprès des jeunes :

- **Conseils et informations** : Nous vous aidons à comprendre les attentes des jeunes en matière de logement, favorisant ainsi des relations harmonieuses et durables.
- **Visite préalable du logement** : Nous réalisons des visites et prenons des photos pour une mise en ligne sur notre site, offrant une garantie de confiance aux jeunes, à leurs familles, et à nos partenaires.
- **Publication et diffusion** : Votre annonce est mise en avant sur notre site www.clajrodez.org et sur les réseaux sociaux, avec jusqu'à 10 photos, pour maximiser sa visibilité.
- **Gestion des contacts** : Nous prenons en charge les messages téléphoniques et électroniques liés à vos annonces, vous permettant de gagner du temps et de l'énergie.
- **Accueil et accompagnement des jeunes** : Nous accueillons les jeunes de 16 à 30 ans, évaluons leur situation, et les informons sur leurs droits et devoirs. Nous leur proposons ensuite des logements adaptés, tout en vous laissant le choix final.
- **Accompagnement à la visite** : Nous organisons les visites ou vous orientons pour les réaliser vous-même, assurant ainsi un processus fluide et rassurant.
- **Suivi et soutien** : Nous vous accompagnons pour la location, aidons à la constitution des dossiers des jeunes, et facilitons la mise en place des dispositifs et aides mobilisables (Visale, CAF, etc.). Nous assurons également un lien constant entre vous et vos locataires, avec un soutien tout au long de la location.
- **Assistance technique et administrative** : Nous vous conseillons sur la gestion locative et vous assistons dans la mise en place de la garantie Visale. Nous pouvons également vous aider pour la rédaction du bail et l'état des lieux d'entrée.
- **Soutien lors des États des lieux** : Lors d'une première mise en location, nous proposons de vous assister lors de l'état des lieux d'entrée, et ainsi vous accompagner et vous alerter sur les points de vigilance pour éviter les déconvenues à la sortie.

Nous pouvons réaliser les états des lieux d'entrée et de sortie pour vos locations sous forme de prestation (70 €/état des lieux de la chambre au T1 bis – 90 € du T2 au T3). Enfin nous proposons un pré-état des lieux de sortie pour éviter les mauvaises surprises (20€).*

* (en fonction de nos disponibilités – hors weekends).

Pour le pré-état des lieux, prévoir 15 jours avant la sortie, et nécessite l'accord du locataire.

En proposant son (ses) bien(s) par l'intermédiaire du CLAJ, le bailleur s'engage à respecter la charte d'engagement, et à régler une participation aux frais administratifs lorsque le logement sera loué par l'intermédiaire de l'association : 70 €/ location (35 € pour une location de moins de 4 mois).

Charte d'engagement

En souhaitant l'accès aux services du CLAJ, je m'engage à :

⇒ Permettre au CLAJ de visiter le logement en amont de la diffusion et proposition ;

⇒ Donner une information fidèle des conditions locatives ;

⇒ Proposer un logement décent à un prix raisonnable ne laissant pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé des occupants et doté des éléments de confort le rendant conforme à l'usage d'habitation. **L'une des pièces du logement doit avoir au moins une surface de 9m², une hauteur de 2,2 mètres et ouvrir à l'air libre (le décret du 30 janvier 2002 définit les caractéristiques du logement décent) ;**

⇒ Ne pratiquer aucune discrimination : "**Aucune personne ne peut se voir refuser la location d'un logement en raison de son origine, son patronyme, son apparence physique, son sexe, sa situation de famille, son état de santé, son handicap, ses mœurs, son orientation sexuelle, ses opinions politiques, ses activités syndicales ou son appartenance ou sa non-appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée**";

⇒ **Fournir les documents nécessaires au paiement de l'aide au logement** (attestation de loyer CAF/MSA, quittance mensuelle...) ;

⇒ Prévenir dès que le bien est loué, au plus tard dans les 48h (par téléphone ou par mail à l'association), afin qu'il ne soit plus proposé ;

⇒ Accepter les mises en relations et les visites de logements ;

⇒ Respecter la vie privée du jeune locataire en lui laissant la libre disposition des lieux : le logement devient la résidence principale du locataire pendant la durée du contrat ;

⇒ **Etablir un contrat de location** qui sera accompagné d'un état des lieux contradictoire établi en début et en fin de location et précisera : la durée de la location, les conditions du préavis de départ, le montant et la date de paiement du loyer, le montant forfaitaire/provisionnel des charges locatives, le montant du dépôt de garantie.

J'autorise le CLAJ à diffuser sur son site www.clajrodez.org l'offre de logement (ou l'ensemble des offres me concernant) mentionnée(s) sur la (les) fiche(s) logement que j'aurai remplie(s).

Je prends acte du fait que les informations qui apparaîtront sur le site seront celles portées sur ma fiche d'offre de location, et que le CLAJ ne pourra être tenu pour responsable en cas de manquement ou de tromperie.

⇒ Le CLAJ se réserve le droit de radier de ses offres les logements des propriétaires n'ayant pas respecté leurs engagements.